



OFFICE NOTARIAL DE CASTRIES
ÉTUDE DE MAÎTRES MIREILLE GUILHAUME-SCOTT
ET PHILIPPE TZELEPOGLOU
NOTAIRES ASSOCIÉS À CASTRIES (HÉRAULT)
 35, avenue Royale - CS 20003
 34748 VENDARGUES cedex
 04 67 87 67 77

AVIS DE DISSOLUTION DE SOCIÉTÉ

Suivant acte reçu par Maître Mireille GUILHAUME SCOTT, Notaire Associé de la Société Civile Professionnelle titulaire d'un Office Notarial à la Résidence de CASTRIES (Hérault), dénommée "Mireille GUILHAUME-SCOTT et Philippe TZELEPOGLOU", Notaires Associés, le 3 décembre 2018 a été déposé le procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire décidant de la dissolution anticipée à compter du 3 décembre 2018 de la société SCI FRAMO, société civile en liquidation au capital de 152,45 euros, ayant son siège social à JUVIGNAC (34990), 8 Hameau de la Colline, immatriculée au RCS de MONTPELLIER sous le numéro 422 980 870. La dissolution résulte d'une décision collective des associés. Liquidateur : Monsieur Maurice LLORET, demeurant à MAUGUIO (34130), 28 boulevard de la République. Le siège de la liquidation est fixé à MAUGUIO (34130), 28 boulevard de la République. Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au Greffe du Tribunal de Commerce de MONTPELLIER.

Pour avis, le Notaire



COMMUNE DE JACOU 34830

AVIS D'APPEL PUBLIC À LA CONCURRENCE

MARCHÉ DE FOURNITURES ET SERVICES TECHNIQUES
DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION

CONSEIL, ASSISTANCE ET MAINTENANCE INFORMATIQUE

IDENTIFICATION DU POUVOIR ADJUDICATEUR : Commune de JACOU.
PROCÉDURE : Procédure adaptée (l'article 27 du décret n° 2016-360 en date du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics).

FORME DU MARCHÉ : Accord-cadre à Bons de commande sans minimum mais avec maximum.

LIEU D'EXÉCUTION : JACOU.

CRITÈRES D'ATTRIBUTION : Offre économiquement la plus avantageuse en fonction des critères énoncés dans le cahier des charges et le règlement de consultation. Les soumissionnaires peuvent présenter une offre, soit en qualité de candidat individuel, soit en qualité de membre de groupement.

DÉCOMPOSITION EN LOTS :

- Lot 1 : Maintenance informatique et infogérance partielle.

- Lot 2 : Gouvernance, pilotage et conseil Système d'information auprès de la Direction Générale.

DURÉE DU MARCHÉ : 1 an à compter du 1er mars 2019.

Le marché peut être reconduit par période successive de 1 an pour une durée maximale de reconduction de 3 ans.

DATE LIMITE DE RÉCEPTION DES OFFRES : 28 janvier 2019 à 12 heures.

DÉLAI MINIMUM DE VALIDITÉ DES OFFRES : 120 jours à compter de la date limite de réception.

MODALITÉS D'OBTENTION DU DOSSIER DE CONSULTATION DES ENTREPRISES :

Dossier à télécharger à l'adresse suivante : <https://marches.montpellier3m.fr>

ADRESSE OÙ LES OFFRES DOIVENT ÊTRE TRANSMISES :

Transmission par voie électronique <https://marches.montpellier3m.fr>

JUSTIFICATIONS À PRODUIRE AUX QUALITÉS ET CAPACITÉS :

Détaillées dans le règlement de consultation.

RENSEIGNEMENTS : <https://marches.montpellier3m.fr>

INSTANCE CHARGÉE DES PROCÉDURES DE RECOURS :

Tribunal administratif de Montpellier

6, rue Pitot - CS 99002 - 34063 MONTPELLIER cedex.

DATE D'ENVOI À LA PUBLICATION : 13 décembre 2019.



COMMUNE DE VALERGUES

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE UNIQUE PORTANT SUR LE PROJET DE PLAN LOCAL D'URBANISME ET SUR LE PROJET DE PÉRIMÈTRE DÉLIMITÉ DES ABORDS DE L'ÉGLISE SAINTE AGATHE

Par arrêté n° 2018/12/232 en date du 05/12/2018, M. le Maire de VALERGUES a prescrit l'ouverture de l'enquête publique unique portant sur le projet de PLU arrêté par délibération du Conseil Municipal en date du 9 juillet 2018 et sur le projet de Périmètre Délimité des Abords, anciennement Périmètre de Protection Modifié, de l'Église Sainte Agathe arrêté par délibération du Conseil Municipal en date du 01 avril 2009.

À cet effet, M. Pierre ALFONSI, Colonel de l'Armée de l'Air retraité, a été désigné en qualité de Commissaire enquêteur par décision n° E18000145/34 de M. le Président du Tribunal Administratif de Montpellier en date du 28 novembre 2018.

L'enquête publique unique portant sur le projet de Plan Local d'Urbanisme et sur le projet de Périmètre Délimité des Abords de l'Église se déroulera du 3 janvier 2019 au 5 février 2019 inclus, soit pendant 34 jours consécutifs.

Le dossier d'enquête publique unique et les pièces qui l'accompagnent, ainsi que le registre d'enquête à feuillets non mobiles, cotés et paraphés par le Commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public en Mairie de VALERGUES, Place de l'Horloge, 34130 VALERGUES durant toute la durée de l'enquête, aux jours et heures habituels d'ouverture de la Mairie : le lundi et vendredi de 9h à 12h, le mardi et le jeudi de 9h à 12h et de 14h à 17h, le mercredi de 16h à 20h.

Pendant toute la durée de l'enquête, le dossier d'enquête publique unique pourra également être consulté sur un poste informatique en Mairie de VALERGUES aux jours et heures habituels d'ouverture de la Mairie indiqués à l'alinéa précédent, ainsi que sur le site internet de la commune de VALERGUES à l'adresse suivante : www.valergues.com Rubrique : PLU.

Pendant toute la durée de l'enquête publique, soit du 3 janvier 2019 au 5 février 2019 inclus, le public pourra :

- consigner ses observations et propositions sur le registre d'enquête à feuillets non mobiles mis à disposition en Mairie de VALERGUES, Place de l'Horloge, 34130 VALERGUES, aux jours et heures précédemment indiqués ;
- adresser ses observations et propositions par voie postale par lettre suivie ou lettre recommandée avec accusé de réception au commissaire enquêteur à l'adresse suivante : Monsieur le commissaire enquêteur - Projet de PLU et projet de PDA - Mairie de VALERGUES, Place de l'Horloge, 34130 VALERGUES ;
- adresser ses observations et propositions par courrier électronique au commissaire enquêteur à l'adresse suivante : enquete.plu@valergues.com

Le dossier de PLU mis à l'enquête publique comporte les avis des personnes publiques associées ainsi qu'une notice réglementaire conformément à l'article R. 123-8 du Code de l'Environnement. Conformément à la décision de la Mission Régionale d'Autorité Environnementale Occitanie en date du 26 juin 2018, le projet de Plan Local d'Urbanisme de la commune de VALERGUES est dispensé d'évaluation environnementale.

En application de l'article L.123-11 du Code de l'Environnement, nonobstant les dispositions du titre Ier du livre III du Code des relations entre le Public et l'Administration, le dossier d'enquête publique est communicable à toute personne sur sa demande et à ses frais, dès publication de l'arrêté prescrivant l'enquête publique unique.

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public pour recevoir des observations et propositions écrites et orales en Mairie de VALERGUES, Place de l'Horloge, 34130 VALERGUES, aux dates et horaires suivants :

- le jeudi 3 janvier 2019 de 9h à 12h,
- le mercredi 9 janvier 2019 de 16h à 20h,
- le mercredi 23 janvier 2019 de 16h à 20h,
- le mardi 5 février 2019 de 14h à 17h.

La personne responsable du projet de PLU est la Mairie de VALERGUES. Les informations relatives au projet de Plan Local d'Urbanisme et au projet de Périmètre Délimité des Abords de l'Église peuvent être obtenues auprès de Mme Julie BERERD (julie.bererd@valergues.com - 04 99 63 24 25), service Urbanisme, Mairie de Valergues, Place de l'Horloge, 34130 VALERGUES aux jours et heures habituels d'ouverture de la Mairie.

À l'issue de l'enquête publique, le projet de PLU, éventuellement modifié pour tenir compte des avis des Personnes Publiques Associées et Commissions qui ont été joints au dossier, des observations du public et du rapport, conclusions et avis motivés du Commissaire enquêteur, sera soumis au Conseil municipal de VALERGUES pour approbation. Le Périmètre Délimité des Abords sera créé par décision de l'Autorité administrative.

Le rapport, conclusions et avis motivés du Commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public en Mairie de VALERGUES, aux jours et heures habituels d'ouverture, pendant un an, ainsi que sur le site internet de la commune www.valergues.com Rubrique : PLU.

Les personnes intéressées pourront en obtenir communication auprès de la Mairie de Valergues, dans les conditions prévues au Code des relations entre le Public et l'Administration.

Le Maire



AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE
PORTANT SUR LA MODIFICATION N° 1 DU PLU DE VIC-LA-GARDIOLE

RAPPEL

Par délibération du 29 novembre 2017, le conseil municipal de Vic-la-Gardirole (Hérault) a pris acte de l'initiative du Maire de prescrire une modification n° 1 du Plan Local d'Urbanisme, conformément aux dispositions de l'article L.153-36 et suivants du Code de l'Urbanisme, en vue d'ouvrir à l'urbanisme le secteur dit des "CRESES".

En application de l'article L.153-38 du code de l'urbanisme, par délibération motivée du 5 mars 2018, l'ouverture à l'urbanisation du secteur des Cresses a été justifiée par le conseil municipal, et la modification n° 1 de du PLU a été prescrite par arrêté n° 86/2018 du 31 mai 2018 ainsi que par arrêté rectificatif n° 110/2018 du 18 juillet 2018.

Une enquête publique portant sur ce projet de modification n° 1 du Plan Local d'Urbanisme (PLU) aura lieu, du lundi 10 décembre 2018, 14h00, au samedi 12 janvier 2019, 12h00, soit un total de 34 jours consécutifs.

Par décision n° E18000147/34, du 10 octobre 2018, la Présidente du Tribunal Administratif de Montpellier a désigné Monsieur Philippe Bosch, retraité du Ministère de la Défense, en qualité de commissaire enquêteur.

Pendant toute la durée de l'enquête, les pièces du dossier d'enquête publique ainsi qu'un registre d'enquête seront tenus à la disposition du public en Mairie de Vic-la-Gardirole, aux jours et heures habituels d'ouverture : du lundi au jeudi de 8h à 12h et de 14h à 18h et le vendredi de 8h à 12h et de 14h à 17h.

Le public pourra aussi consulter, pendant la durée de l'enquête, le dossier numérisé sur le site internet de la mairie : www.viclagardirole.net

Chacun pourra prendre connaissance du dossier et consigner éventuellement ses observations et propositions :

- sur le registre ouvert à cet effet, à la mairie de Vic-la-Gardirole,
- les adresser par écrit au commissaire enquêteur, M Philippe Bosch adresse : mairie de Vic-la-Gardirole - Rue de la Mairie - 34110 Vic-la-Gardirole, qui les annexera au registre après les avoir visées,
- les déposer par voie électronique à l'adresse suivante : enquetepubliquevic@gmail.com

Les messages envoyés avant et après les dates officielles de l'enquête ne seront pas pris en compte. Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête auprès de la mairie dès l'ouverture de l'enquête publique.

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public en mairie de Vic-la-Gardirole aux jours et heures suivants :

- le **lundi 10 décembre 2018 de 14h à 17h**,
- le **mercredi 19 décembre 2018 de 9h à 12h**,
- le **samedi 12 janvier de 9h à 12h (dernier jour de l'enquête)**.

La personne responsable du projet de modification n° 1 du PLU est Mme le Maire de Vic-la-Gardirole. Le public pourra recueillir toutes informations utiles sur le projet auprès du Service Urbanisme de la mairie, aux jours et heures d'ouverture de la mairie, à l'adresse suivante : Mairie de Vic-la-Gardirole - Rue de la Mairie - 34110 Vic-la-Gardirole - Tél. : 04 67 46 64 07.

Le dossier de modification n° 1 du PLU n'est pas soumis à évaluation environnementale au terme d'une procédure d'examen au cas par cas de l'Autorité Environnementale, dont l'avis est inclus dans le dossier d'enquête. Les pièces du dossier d'enquête publique comportent les informations environnementales s'y rapportant.

À l'issue de l'enquête publique, le registre d'enquête sera clos et signé par le commissaire enquêteur qui disposera d'un délai de 30 jours pour transmettre au Maire de Vic-la-Gardirole et à Madame la Présidente du Tribunal Administratif de Montpellier son rapport et, dans un document séparé, ses conclusions motivées.

Le rapport et les conclusions motivées du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public en mairie de Vic-la-Gardirole ainsi que sur le site internet de la mairie (www.viclagardirole.net) pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête. Une copie du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur sera adressée par le Maire de Vic-la-Gardirole à M. le Préfet du Département de l'Hérault.

À l'issue de l'enquête publique, le conseil municipal délibérera pour approuver le projet de modification n° 1 du PLU, éventuellement modifié pour tenir compte des avis qui ont été joints au dossier, des observations du public et du rapport du commissaire enquêteur.



Maître Yves Léopold KOUAHOU
AVOCAT À LA COUR
 22, RUE DURAND
 34070 MONTPELLIER
 Mé : I.kouahou.avocat@gmail.com

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution d'une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : SAS - **Dénomination** : MCAC - **Durée** : 99 ans - **Siège social** : 3, rue des Artisans - 34770 GIGEAN - **Objet** : Maçonnerie générale, la pose de carrelage, mosaïques, façades, aménagement intérieur, plaquiste, terrassement, charpentier couvreur et tous corps d'état dans le bâtiment. **Capital** : 200 euros - **Présidence** : Melle Alexandra DOS SANTOS demeurant 3, rue des Artisans - 34770 GIGEAN - **Directeur général** : M. Carlos Alberto DOS SANTOS demeurant 3, rue des Artisans - 34770 GIGEAN - **Admission aux assemblées et droit de vote** : chaque action donne droit à une voix. **Agrément** : Les cessions d'actions sont soumises à l'agrément des associés. **Immatriculation** : RCS de MONTPELLIER.

Pour avis

Service annonces légales

Contact : Asmâa Raki - Tél. 04 67 06 7777

www.lagazette-legales.fr - www.lagazettedemontpellier.fr
 E.mail : annonceslegales@gazettedemontpellier.fr



COMMUNE DE MONTPEYROUX

RAPPEL

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE SUR LE PROJET DE PLAN LOCAL D'URBANISME COMMUNAL

Par arrêté du 19 novembre 2018, le Maire de Montpellier a organisé l'ouverture d'une enquête publique portant sur le projet de plan local d'urbanisme communal.

À cet effet, Madame Sokorn MARIGOT, cadre de la fonction publique, attachée statisticienne, a été désignée en qualité de commissaire enquêteur par décision du Président du Tribunal administratif de Montpellier du 11 septembre 2018. L'enquête publique se déroulera à la mairie de Montpellier, siège de l'enquête, pendant 33 jours consécutifs, du lundi 10 décembre 2018 à 15h00 au samedi 12 janvier 2019 à 12h00.

Pendant la durée de l'enquête, le public pourra consulter le dossier d'enquête publique (sur support papier ou sur un poste informatique) ainsi que consigner ses observations, propositions et contre propositions sur le registre d'enquête, aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie, soit du lundi au vendredi matin de 9h à 12h, les lundi, mardi et jeudi après-midi de 15h à 18h, le vendredi après-midi de 15h à 17h, ou les adresser à l'adresse électronique suivante : enquete.publique.plu@montpeyroux34.com ou les adresser par correspondance au commissaire enquêteur, au siège de l'enquête publique, à l'adresse suivante : Commune de Montpellier - Hôtel de ville - 6 rue de la Dysse - 34150 MONTPEYROUX.

Le dossier d'enquête publique comprendra : un rapport de présentation, un projet d'aménagement et de développement durables, des orientations d'aménagement et de programmation, un règlement écrit et graphique, des annexes et un dossier administratif (dont les avis exprès émis par les personnes consultées).

L'évaluation environnementale du projet de PLU, qui figure dans le rapport de présentation, et son résumé non technique seront joints au dossier d'enquête publique.

Il est précisé qu'un PLU communal a pour objet de définir les règles d'urbanisme applicables aux travaux, constructions, aménagements, occupations et utilisations du sol notamment, en délimitant les zones urbaines, à urbaniser, agricoles, naturelles et forestières, au sein du territoire communal ; en déterminant pour certains secteurs des orientations d'aménagement et de programmation avec lesquelles les travaux, constructions, aménagements, occupations et utilisations du sol doivent être compatibles et en fixant dans son règlement écrit et les documents graphiques du règlement, les règles avec lesquelles les travaux, constructions, aménagements, occupations et utilisations du sol doivent être conformes.

Les observations et propositions formulées sous format électronique seront tenues à disposition du public au siège de l'enquête dans les meilleurs délais. Les observations reçues sur support papier seront publiées sur le site internet dans les meilleurs délais.

Pendant la durée de l'enquête, le dossier sera également consultable sur le site internet de la Commune : (<http://montpeyroux34.com/>).

La personne responsable du projet, auprès de laquelle les informations peuvent être demandées est Monsieur Claude CARCELLER, Maire de Montpellier, Hôtel de ville - 6 rue de la Dysse - 34150 MONTPEYROUX.

Le commissaire enquêteur accueillera le public, pour recevoir ses observations et propositions écrites ou orales les jours suivants :

- Le lundi 10 décembre 2018 de 15h à 18h,
- Le samedi 15 décembre 2018, de 9h à 12h,
- Le vendredi 21 décembre 2018, de 15h à 17h,
- Le samedi 12 janvier 2019, de 9h à 12h.

À l'expiration du délai d'enquête, le registre sera mis à disposition du commissaire enquêteur par le Maire, puis clos et signé par le Commissaire enquêteur.

Dès réception du registre et des documents annexés, le commissaire enquêteur rencontre, dans un délai de huit jours, le Maire de la Commune de Montpellier et lui communique les observations écrites et orales consignées dans un procès-verbal de synthèse. Le responsable du PLU dispose d'un délai de quinze jours pour produire ses observations.

Le commissaire enquêteur établira un rapport relatant le déroulement de l'enquête, faisant état des observations et propositions produites pendant la durée de l'enquête ainsi que des réponses éventuelles de la commune et examinera les observations recueillies. Il établira, dans un document séparé, ses conclusions motivées, en précisant si elles sont favorables, défavorables sous réserves ou défavorables au projet.

Dans un délai de trente jours à compter de la date de clôture de l'enquête, le commissaire enquêteur transmettra au Maire de Montpellier le dossier de l'enquête accompagné du registre et des pièces annexées, avec son rapport et ses conclusions motivées. Il transmettra simultanément une copie du rapport et des conclusions motivées au Président du Tribunal Administratif de Montpellier et au Préfet de l'Hérault.

Le rapport et les conclusions motivées du commissaire enquêteur seront, dès réception, tenus à disposition du public, en mairie de Montpellier, aux jours et heures habituelles d'ouverture, ainsi que sur son site internet (<http://montpeyroux34.com/>), pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

À l'issue de l'enquête publique, le projet de plan local d'urbanisme communal, éventuellement modifié pour tenir compte des avis qui seront joints au dossier, des observations du public et du rapport du commissaire enquêteur, sera approuvé par délibération du conseil municipal de Montpellier à la majorité des suffrages exprimés.

SARL INTAIRTEK - SARL au capital de 600 euros - Siège social : 326, avenue de l'Europe - 34170 CASTELNAU-LE-LEZ - RCS MONTPELLIER : B 790 764 757
Lors de l'AGE du 07/11/2018, les associés ont décidé la dissolution anticipée de la société à compter de cette même date. M. Sylvain MICHOTTE DE WELLE demeurant 326 avenue de l'Europe - Rés. Le Vert Parc - Bât. A3 Apt. 121 - 34170 CASTELNAU-LE-LEZ est nommé liquidateur. Le siège de la liquidation est fixé à l'adresse du siège social. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être transmis. Dépôt au R.C.S de Montpellier.



AVIS D'APPEL À LA CONCURRENCE

EXERCICE DU RÔLE DE COORDONNATEUR EN MATIÈRE DE SÉCURITÉ ET DE PROTECTION DE LA SANTÉ POUR LES BESOINS DE LA RÉHABILITATION DU PARC ZOOLOGIQUE DE LUNARET À MONTPELLIER

AVIS RECTIFICATIF

NOM ET ADRESSE OFFICIELS DE L'ORGANISME ACHETEUR, AGISSANT AU NOM ET POUR LE COMPTE DE LA VILLE DE MONTPELLIER :
Société d'Aménagement de Montpellier Méditerranée Métropole (SA3M)
Adresse : s/c SERM - Immeuble Étoile Richter - 45, place Ernest Granier CS 29502 - 34960 MONTPELLIER cedex 02.

Point de contact - À l'attention de : M. Joris VALAT.
Téléphone : Tél. 04 67 13 63 52 - GSM : 06 07 47 77 00 - Fax 04 67 13 63 57.
Courriel : ao-zoodelunaret@sa3m.fr
Adresse générale URL : <http://www.serm-montpellier.fr/>

OBJET DU MARCHÉ : Exercice du rôle de coordonnateur en matière de sécurité et de protection de la santé pour les besoins de la réhabilitation du Parc zoologique de Lunaret à Montpellier.

Type de marché : Services.

Lieu d'exécution : Le parc zoologique de Lunaret sis 50, avenue Agropolis à Montpellier (F-34090).

CARACTÉRISTIQUES PRINCIPALES :

Le contrat, objet de la présente consultation, confié à son titulaire le rôle de coordonnateur en matière de sécurité et de la santé pour les besoins de la conception et de la réalisation de l'opération de rénovation du parc zoologique de Lunaret à Montpellier (F-34090).

Les documents de la consultation identifient les missions du titulaire ainsi que les caractéristiques du projet.

FORME JURIDIQUE QUE DEVRA REVÊTIR LE GROUPEMENT D'ENTREPRENEURS :

En cas de présentation en groupement conjoint le mandataire devra être solidaire de chacun de ses cotraitants.

Limites à la sous-traitance : Conformément à la circulaire DRT n° 96-5 du 10 avril 1996, l'exécution des missions confiées au titulaire ne saurait être sous-traitée.

Variantes : Non autorisées.

Option : Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit de faire application du 7° du I de l'article 30 du décret susvisé du 25 mars 2016, afin de négocier directement avec le titulaire, sans publicité préalable ni remise en concurrence de celui-ci, un ou des marchés ayant pour objet la prestation de services similaires à ceux prévus dans le marché initial, ce pour les besoins de rénovation du parc zoologique de Lunaret.

Durée globale d'exécution du marché : 60 mois à compter de la notification.

Justifications à produire quant aux qualités et capacités du candidat : Cf. règlement de consultation.

CRITÈRES D'ATTRIBUTION :

Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération :

- Valeur technique (60%).
- Prix (40 %).

Type de procédure : Procédure adaptée ouverte avec possibilité de négociation en application de l'article 27 du décret 2016-360 du 25 mars 2016.

DATE LIMITE DE RÉCEPTION DES OFFRES : 14 décembre 2018 à 17h00.

Délai minimum de validité des offres : 180 (cent quatre-vingt) jours à compter de la date limite de réception des offres ou, en cas de mise en œuvre de la négociation, à compter de la date limite de réception des offres finales.

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES :

Le titulaire sera chargé des missions afférentes à une opération de 1re catégorie, tant pour la phase de conception de l'opération susvisée que pour sa phase de réalisation, y compris le parfait achèvement.

CONDITION D'OBTENTION DES DOSSIERS :

Le dossier de consultation peut être téléchargé dans son intégralité sur le profil acheteur : www.achatpublic.com - espace entreprise - "accédez à la salle des marchés" puis renseigner la rubrique référence de la consultation : "2961 CSPA", ou en suivant le lien :

https://www.achatpublic.com/sdm/ent/gen/ent_detail.do?PCSLID=CSL_2018_CGhs_ZaLw7

Le pouvoir adjudicateur informe que les plis devront être remis par voie électronique sur la plateforme achat public. Les plis remis par voie papier (hors cas d'une copie de sauvegarde remplissant les conditions d'ouvertures) ne seront pas ouverts.

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES : contact aux coordonnées mentionnées ci-avant.

DATE D'ENVOI : 04 décembre 2018.

SARL INTAIRTEK - SARL au capital de 600 euros - Siège social : 326, avenue de l'Europe - Rés. Le Vert Parc - Bât. A3 - Apt. 121 - 34170 CASTELNAU-LE-LEZ - RCS MONTPELLIER : B 790 764 757
Lors de l'AGE du 07/11/2018, les associés après avoir entendu le rapport du liquidateur M. Sylvain MICHOTTE DE WELLE demeurant 326 avenue de l'Europe Rés. Le Vert Parc - Bât. A3 - Apt. 121 - 34170 CASTELNAU-LE-LEZ ont approuvé les comptes de liquidation, ont donné quitus au liquidateur, l'ont déchargé de son mandat, puis ont prononcé la clôture de liquidation à compter du 07/11/2018. Dépôt au R.C.S de Montpellier.



AVIS D'APPEL À LA CONCURRENCE

MISSION DE CONTRÔLE TECHNIQUE POUR LA RÉHABILITATION DU PARC ZOOLOGIQUE DE LUNARET

AVIS RECTIFICATIF

NOM ET ADRESSE OFFICIELS DE L'ORGANISME ACHETEUR, AGISSANT AU NOM ET POUR LE COMPTE DE LA VILLE DE MONTPELLIER :
Société d'Aménagement de Montpellier Méditerranée Métropole (SA3M)
Adresse : s/c SERM - Immeuble Étoile Richter - 45, place Ernest Granier CS 29502 - 34960 MONTPELLIER cedex 02.

Point de contact - À l'attention de : M. Joris VALAT.
Téléphone : Tél. : 04 67 13 63 52 - GSM : 06 07 47 77 00 - Fax 04 67 13 63 57.
Courriel : ao-zoodelunaret@sa3m.fr
Adresse générale URL : <http://www.serm-montpellier.fr/>

OBJET DU MARCHÉ : Mission de contrôle technique pour la réhabilitation du Parc Zoologique de Lunaret.

Type de marché : Services.

Lieu d'exécution : le parc zoologique de Lunaret sis 50, avenue Agropolis à Montpellier (F-34090).

CARACTÉRISTIQUES PRINCIPALES :

Le contrat, objet de la présente consultation, confié à son titulaire le rôle de contrôleur technique pour les besoins de la conception et de la réalisation de l'opération de rénovation du parc zoologique de Lunaret à Montpellier (F-34090).

Les documents de la consultation identifient les missions du titulaire ainsi que les caractéristiques du projet.

FORME JURIDIQUE QUE DEVRA REVÊTIR LE GROUPEMENT D'ENTREPRENEURS :

En cas de présentation en groupement conjoint le mandataire devra être solidaire de chacun de ses cotraitants.

Limites à la sous-traitance : En cas de cotraitance la mission de représentation, de coordination et de contrôle des cotraitants ne pourra pas faire l'objet d'une sous-traitance.

Variantes : non autorisées.

Option : Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit de faire application du 7° du I de l'article 30 du décret susvisé du 25 mars 2016, afin de négocier directement avec le titulaire, sans publicité préalable ni remise en concurrence de celui-ci, un ou des marchés ayant pour objet la prestation de services similaires à ceux prévus dans le marché initial, ce pour les besoins de rénovation du parc zoologique de Lunaret.

Durée globale d'exécution du marché : 60 mois à compter de la notification.

Justifications à produire quant aux qualités et capacités du candidat : Cf. règlement de consultation.

CRITÈRES D'ATTRIBUTION :

Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération :

- Valeur technique (70 %).
- Prix (30 %).

Type de procédure : Procédure adaptée ouverte avec possibilité de négociation en application de l'article 27 du décret 2016-360 du 25 mars 2016.

DATE LIMITE DE RÉCEPTION DES OFFRES : 14 décembre 2018 à 17h00.

Délai minimum de validité des offres : 180 (cent quatre-vingt) jours à compter de la date limite de réception des offres ou, en cas de mise en œuvre de la négociation, à compter de la date limite de réception des offres finales.

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES :

Le contrôleur technique interviendra en application de l'article L 111-23 du code de la construction et de l'habitat.

CONDITION D'OBTENTION DES DOSSIERS : Le dossier de consultation peut être téléchargé dans son intégralité sur le profil acheteur : www.achatpublic.com - espace entreprise - "accédez à la salle des marchés" puis renseigner la rubrique référence de la consultation : "2961 CT", ou en suivant le lien :

https://www.achatpublic.com/sdm/ent/gen/ent_detail.do?PCSLID=CSL_2018_XTQBdYUzi7

Le pouvoir adjudicateur informe que les plis devront être remis par voie électronique sur la plateforme achat public. Les plis remis par voie papier (hors cas d'une copie de sauvegarde remplissant les conditions d'ouvertures) ne seront pas ouverts.

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES : contact aux coordonnées mentionnées ci-avant.

DATE D'ENVOI : 04 décembre 2018.

MARADEI PHILIPPE INDUSTRIE

Sigle : MP INDUSTRIE
SARL au capital de 5 000,00 euros
Siège social : 11, rue d'Ingril - ZI des Eaux Blanches
34200 SÈTE
R.C.S. MONTPELLIER : 508 132 016

Par décision de l'associé unique en date du 10/12/2018 il a été décidé de modifier le capital de la société de 5 000 euros afin de le porter à 10 000 euros. Les articles 6 et 7 des statuts ont été modifiés en conséquence. Dépôt au RCS de Montpellier.



AVIS D'OUVERTURE D'ENQUÊTE PUBLIQUE

ENQUÊTE PUBLIQUE PORTANT SUR LA MODIFICATION N° 12 DU PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU) DE LA VILLE DE MONTPELLIER

Par arrêté n° MAR2018-0293, M. le Président de Montpellier Méditerranée Métropole a ordonné l'ouverture d'une enquête publique, du **02/01/2019 à 08h30 au 04/02/2019 à 17h30 inclus** (soit 34 jours consécutifs), afin de recueillir les observations et propositions du public relatives au projet de modification n° 12 du PLU de la Ville de Montpellier visant 29 modifications sectorielles et 1 modification de forme.

Conformément à la décision de la mission régionale d'autorité environnementale en date du 23/10/2018, le projet n'est pas soumis à évaluation environnementale.

Par décision n° E18000117/34 en date du 10/09/2018, le Président du Tribunal Administratif de Montpellier a désigné M. Georges NIDECKER, Ingénieur Conseil retraité, en qualité de commissaire enquêteur en vue de procéder à l'enquête publique.

Les pièces du dossier, ainsi que deux registres d'enquête, à feuillets non mobiles, côtés et paraphés par le commissaire enquêteur seront tenus à disposition du public. Un registre sera déposé à la Mairie de Montpellier (Place Georges Frêche - 34267 MONTPELLIER), le second registre sera déposé au siège de Montpellier Méditerranée Métropole (50 place Zeus 34961 MONTPELLIER).

Durant toute la durée de l'enquête, sauf les jours fériés et jours de fermetures exceptionnelles, le public pourra consulter le dossier d'enquête publique sur support papier et présenter ses observations et propositions sur les registres ouverts à cet effet à la Mairie de Montpellier (les lundis, mardis, mercredis, vendredis de 8h30 à 17h30 et le jeudi de 10h00 à 19h00) et au siège de Montpellier Méditerranée Métropole (du lundi au vendredi de 8h00 à 18h00).

Durant toute la durée de l'enquête, le public pourra consulter le dossier d'enquête publique sur le site internet de Montpellier Méditerranée Métropole (<http://www.montpellier3m.fr/enquetes-publiques>) et sur le site internet de la Ville de Montpellier (<https://www.montpellier.fr>).

Durant toute la durée de l'enquête, sauf les jours fériés et jours de fermetures exceptionnelles, le public pourra consulter le dossier d'enquête publique sur un poste informatique au siège de Montpellier Méditerranée Métropole, du lundi au vendredi de 8h00 à 18h00.

Par ailleurs, le public pourra adresser ses observations et propositions écrites à M. le Commissaire Enquêteur durant toute la durée de l'enquête :
 - par voie postale au siège de l'enquête publique, à savoir au siège de Montpellier Méditerranée Métropole, à l'adresse suivante : "M. le Commissaire Enquêteur - Projet de modification n° 12 du PLU de Montpellier - Montpellier Méditerranée Métropole - 50, place Zeus - CS 39556 - 34961 MONTPELLIER cedex 2";
 - par courrier électronique à l'adresse suivante : montpellierm12@montpellier3m.fr.

Les observations et propositions du public transmises par voie postale ainsi que les observations écrites reçues par le commissaire enquêteur lors des permanences visées à l'article 4 de l'arrêté d'ouverture d'enquête publique, seront consultables au siège de Montpellier Méditerranée Métropole et sur le site internet de Montpellier Méditerranée Métropole (<http://www.montpellier3m.fr/enquetes-publiques>). Les observations et propositions du public transmises par courrier électronique seront consultables sur le site internet de Montpellier Méditerranée Métropole (<http://www.montpellier3m.fr/enquetes-publiques>).

Le commissaire enquêteur désigné se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations et propositions écrites et orales à la Mairie de Montpellier (Place Georges Frêche - 34267 MONTPELLIER) le vendredi 04/01/2019 de 8h30 à 12h30, le mercredi 16/01/2019 de 14h00 à 17h30 et le lundi 04/02/2019 de 14h00 à 17h30.

La personne responsable du projet de modification n° 12 du PLU de la Ville de Montpellier est Montpellier Méditerranée Métropole. Le public pourra recueillir toutes informations utiles sur le projet de modification auprès de la Direction Projet et Planification Territoriale (DIPPT - 04 67 13 48 13) aux heures d'ouverture des bureaux de Montpellier Méditerranée Métropole, du lundi au vendredi inclus sauf jours fériés et jours de fermetures exceptionnelles.

À l'expiration du délai d'enquête, les registres d'enquête seront clos par le commissaire enquêteur et mis à sa disposition. Dans un délai de trente jours à compter de la clôture de l'enquête, le commissaire enquêteur adressera au Président de Montpellier Méditerranée Métropole le dossier d'enquête, les registres ainsi qu'un rapport et, dans un document séparé, ses conclusions motivées. Le commissaire enquêteur transmettra simultanément une copie du rapport et de ses conclusions motivées au Président du Tribunal Administratif de Montpellier. Le rapport et les conclusions motivées seront tenus à la disposition du public au siège de Montpellier Méditerranée Métropole, à la Préfecture de l'Hérault ainsi qu'en Mairie de Montpellier, aux heures habituelles d'ouverture des bureaux au public. Le rapport et les conclusions motivées seront également consultables sur le site internet de Montpellier Méditerranée Métropole (<http://www.montpellier3m.fr/enquetes-publiques>). L'ensemble de ces documents seront consultables pendant une durée d'un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

À l'issue de l'enquête publique, le projet de modification n° 12 du PLU de Montpellier, éventuellement modifié pour tenir compte des avis qui ont été joints au dossier, des observations du public et du rapport du commissaire enquêteur, sera soumis au Conseil de Montpellier Méditerranée Métropole pour approbation.

Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication de tout ou partie du dossier d'enquête publique dès la publication de l'arrêté d'ouverture d'enquête.



AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE PRÉALABLE À LA DÉCLARATION D'INTÉRÊT GÉNÉRAL AU TITRE DE L'ARTICLE L211-7 DU CODE DE L'ENVIRONNEMENT, CONCERNANT LE PROGRAMME D'ENTRETIEN DES BERGES DE LA LERGUE ET DE SES AFFLUENTS SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES LODÉVOIS ET LARZAC

RAPPEL

Le projet objet de l'enquête consiste en des travaux de restauration et d'entretien des cours d'eau du bassin de la Lergue parcourant le territoire de la Communauté de Communes Lodévois et Larzac. Sont concernées par ce programme d'entretien des berges de la Lergue et de ses affluents les communes de : Soumont, Olmet-et-Villecun, Saint-Jean-de-la-Blaquière, Saint-Félix-de-l'Hérès, Soubes, Fozzières, Cellès, Pégairolles-de-l'Escalette, Usclas-du-Bosc, Les-Rives, Saint-Privat, Lodève, Poujols, Les-Plans, Lavalette, Le-Bosc, Saint-Étienne-de-Gourgas, Le-Puech, Lauroux, Saint-Pierre-de-la-Fage, Saint-Maurice-de-Navacelles. Ce projet est soumis à une enquête publique préalable à la Déclaration d'Intérêt Général au titre de l'article L 211-7 du code de l'environnement du lundi 10 décembre 2018 à 8h15 au vendredi 11 janvier 2019 à 16h30, soit pendant 33 jours consécutifs.

Le commissaire enquêteur, désigné par le Tribunal Administratif de Montpellier, pour conduire cette enquête publique est Monsieur Patrick FERRÉ, chargé d'études en urbanisme, retraité.
 La personne responsable auprès de laquelle des renseignements peuvent être demandés est M. Arnaud LEBEUZE, Directeur du service Eau-Rivières-Assainissement (Communauté de Communes Lodévois et Larzac).
 Téléphone : 04 11 95 01 65 - E-mail : alebeuze@lodevoisetlarzac.fr

Le dossier d'enquête :
 Pendant toute la durée de l'enquête, le dossier d'enquête comprenant notamment l'avis du service Eau Risques Nature de la Direction Départementale des Territoires et de la Mer, seront déposés et consultables :
 - en mairies de Lodève, siège de l'enquête, Saint-Étienne-de-Gourgas et Saint-Jean-de-la-Blaquière aux horaires d'ouverture des bureaux.

À titre indicatif, les horaires d'ouverture au public sont :

Mairies	Horaires
Lodève siège de l'enquête	lundi, mercredi et jeudi de 8h15 à 12h00 et de 13h30 à 17h30 mardi et vendredi de 8h15 à 12h00 et de 13h30 à 16h30
Saint-Étienne-de-Gourgas	lundi, mardi et jeudi de 9h00 à 12h00 vendredi de 17h00 à 19h00
Saint-Jean-de-la-Blaquière	lundi, mardi, jeudi et vendredi de 14h00 à 18h00

- sur le site internet comportant le registre dématérialisé, au lien suivant : <https://www.democratie-active.fr/restauration-entretien-herault-lergue-aval-cc-lodevois-larzac/>
 - sur le site Internet des services de l'État, au lien suivant : <http://www.herault.gouv.fr/Publications/Consultation-du-public/Enquetes-publiques2>
 - sur un poste informatique mis à disposition du public en Préfecture de l'Hérault (le point numérique situé dans le hall de la Préfecture est accessible du lundi au vendredi de 8h30 à 16h30).
- Les observations et propositions du public :**
 Le public pourra déposer ou transmettre ses observations et propositions durant toute la durée de l'enquête, du lundi 10 décembre 2018 à 8h15 au vendredi 11 janvier 2019 à 16h30 :
 - sur les registres d'enquête déposés en mairies de Lodève, siège de l'enquête publique, Saint-Étienne-de-Gourgas et Saint-Jean-de-la-Blaquière suivant les horaires d'ouverture précités,
 - par voie postale au commissaire enquêteur qui les annexera dans les meilleurs délais au registre déposé au siège de l'enquête publique après les avoir visées, à l'adresse suivante :

Monsieur Patrick FERRÉ, commissaire enquêteur
 "Programme pluriannuel de restauration et d'entretien du fleuve Hérault"
 Mairie de Lodève
 7 place de l'Hôtel de Ville
 34700 LODÈVE

- par voie électronique sur le site internet comportant le registre dématérialisé : <https://www.democratie-active.fr/restauration-entretien-herault-lergue-aval-cc-lodevois-larzac/>
- auprès du commissaire enquêteur qui recevra, en personne, les observations et propositions du public lors de ses permanences :

Lieu	Date	Horaires
Mairie de Lodève	mardi 11 décembre 2018	de 8h15 à 12h00
Mairie de Saint-Jean-de-la-Blaquière	mardi 11 décembre 2018	de 14h00 à 18h00
Mairie de Saint-Étienne-de-Gourgas	jeudi 13 décembre 2018	de 9h00 à 12h00
Mairie de Lodève	vendredi 11 janvier 2019	de 13h30 à 16h30

- sur rendez-vous auprès du commissaire enquêteur pour toute personne qui en fera la demande dûment motivée.

Le rapport et les conclusions motivées du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public pendant une durée d'un an à compter de la clôture de l'enquête publique à la Préfecture de l'Hérault (Direction des Relations avec les Collectivités Locales - Bureau de l'Environnement), dans les mairies de Lodève, Saint-Étienne-de-Gourgas et Saint-Jean-de-la-Blaquière ainsi qu'au siège de la Communauté de Communes Lodévois et Larzac. Ils seront également publiés sur le site internet des services de l'État dans l'Hérault (www.herault.gouv.fr), pour une durée d'un an à compter de la clôture de l'enquête et sur le site internet comportant le registre dématérialisé (<https://www.democratie-active.fr/restauration-entretien-herault-lergue-aval-cc-lodevois-larzac/>).

À l'issue de la procédure, le Préfet pourra prononcer l'Intérêt Général du projet.



AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE PRÉALABLE À LA DÉCLARATION D'INTÉRÊT GÉNÉRAL AU TITRE DE L'ARTICLE L211-7 DU CODE DE L'ENVIRONNEMENT, CONCERNANT LE PROGRAMME PLURIANNUEL DE RESTAURATION ET D'ENTRETIEN DU FLEUVE HÉRAULT ET DE LA LERGUE AVAL SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU CLERMONTAIS

RAPPEL

Le projet objet de l'enquête consiste en des travaux de restauration et d'entretien du fleuve Hérault et de la Lergue aval sur le territoire de la Communauté de Communes du Clermontais.

Sont concernées par ce programme pluriannuel de gestion les communes de : Aspiran, Brignac, Canet, Ceyras, Clermont-l'Hérault, Lacoste, Paulhan, Usclas-d'Hérault.

Ce projet est soumis à une enquête publique préalable à la Déclaration d'Intérêt Général au titre de l'article L 211-7 du code de l'environnement du lundi 10 décembre 2018 à 9h00 au vendredi 11 janvier 2019 à 17h00, soit pendant 33 jours consécutifs.

Le commissaire enquêteur, désigné par le Tribunal Administratif de Montpellier, pour conduire cette enquête publique est Madame Florence ROSSIÉ-MARCHIONINI, Architecte DPLG-ingénieur urbaniste.

La personne responsable auprès de laquelle des renseignements peuvent être demandés est M. Julien GOLEMBIEWSKI, Directeur du Service Eau (Communauté de Communes du Clermontais) - Téléphone : 04 67 89 88 53
 E-mail : j.golembiewski@cc-clermontais.fr

Le dossier d'enquête :
 Pendant toute la durée de l'enquête, le dossier d'enquête comprenant notamment l'avis du service Eau Risques Nature de la Direction Départementale des Territoires et de la Mer, seront déposés et consultables :
 - en mairie de Canet, siège de l'enquête, aux heures d'ouverture au public.
 À titre indicatif les bureaux sont ouverts au public du lundi au jeudi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h30 et le vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00.
 - sur le site internet comportant le registre dématérialisé, au lien suivant : <https://www.democratie-active.fr/restauration-entretien-herault-lergue-aval-cc-clermontais/>
 - sur le site Internet des services de l'État, au lien suivant : <http://www.herault.gouv.fr/Publications/Consultation-du-public/Enquetes-publiques2>
 - sur un poste informatique mis à disposition du public en Préfecture de l'Hérault (le point numérique situé dans le hall de la Préfecture est accessible du lundi au vendredi de 8h30 à 16h30).

Les observations et propositions du public :
 Le public pourra déposer ou transmettre ses observations et propositions durant toute la durée de l'enquête, du lundi 10 décembre 2018 à 9h00 au vendredi 11 janvier 2019 à 17h00 :
 - sur les registres d'enquête déposés en mairie de Canet, siège de l'enquête publique suivant les horaires d'ouverture précités,
 - par voie postale au commissaire enquêteur qui les annexera dans les meilleurs délais au registre déposé au siège de l'enquête publique après les avoir visées, à l'adresse suivante :

Madame Florence ROSSIÉ-MARCHIONINI, commissaire enquêteur
 "Programme pluriannuel de restauration et d'entretien du fleuve Hérault et de la Lergue"
 Mairie de CANET
 Rue de la Poste
 34800 CANET

- par voie électronique sur le site internet comportant le registre dématérialisé : <https://www.democratie-active.fr/restauration-entretien-herault-lergue-aval-cc-clermontais/>
- auprès du commissaire enquêteur qui recevra, en personne, les observations et propositions du public lors de ses permanences en mairie de Canet les :
 • lundi 10 décembre 2018 de 9h00 à 12h00,
 • mercredi 19 décembre 2018 de 9h00 à 12h00,
 • vendredi 11 janvier 2019 de 14h00 à 17h00.
 - sur rendez-vous auprès du commissaire enquêteur pour toute personne qui en fera la demande dûment motivée.

Le rapport et les conclusions motivées du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public pendant une durée d'un an à compter de la clôture de l'enquête publique à la Préfecture de l'Hérault (Direction des Relations avec les Collectivités Locales - Bureau de l'Environnement), en mairie de Canet ainsi qu'au siège de la Communauté de Communes du Clermontais. Ils seront également publiés sur le site internet des services de l'État dans l'Hérault (www.herault.gouv.fr), pour une durée d'un an à compter de la clôture de l'enquête et sur le site internet comportant le registre dématérialisé (<https://www.democratie-active.fr/restauration-entretien-herault-lergue-aval-cc-clermontais/>).

À l'issue de la procédure, le Préfet pourra prononcer l'Intérêt Général du projet.

AVIS DE CONSTITUTION DE SAS

Par un ASSP du 5 décembre 2018, il a été constitué une SAS ayant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : COPOPS
Siège social : Rond-point Benjamin Franklin - 34960 MONTPELLIER.
Objet : Le développement et/ou la commercialisation de logiciels et dispositifs dans le domaine de la modélisation anatomique pour l'orthopédie.
Durée : 99 ans.
Capital : 1 000 euros.
Président : François FAURE, né le 26 Juin 1969 à VILLENEUVE-SAINT-GEORGES, de nationalité française, demeurant 35 rue Victor Hugo - 38920 CROLLES.
Conditions d'admission aux assemblées d'actionnaires : Tout associé a le droit de participer aux décisions collectives.
Clauses d'agrément : Cessions libres entre associés. Cessions aux tiers soumises à agrément.
Exercice du droit de vote : Le droit de vote attaché aux actions est proportionnel à la quotité de capital qu'elles représentent. Chaque action donne droit à une voix.
Immatriculation au RCS de MONTPELLIER.



AVIS D'OUVERTURE D'UNE ENQUÊTE PUBLIQUE PRÉALABLE À LA CESSIBILITÉ DES IMMEUBLES BÂTIS OU NON BÂTIS NÉCESSAIRES À LA RESTAURATION IMMOBILIÈRE DE L'OPÉRATION NOUVEAU GRAND CŒUR SECTEUR "FAUBOURG DU COURREAU" SUR LA VILLE DE MONTPELLIER

RAPPEL

Les travaux nécessaires à la restauration immobilière de l'opération nouveau grand cœur secteur "Faubourg du Courreau" situé sur la commune de Montpellier, présenté par la société d'aménagement de Montpellier Méditerranée Métropole (SA3M), est soumis à une enquête parcellaire complémentaire, qui se déroulera du lundi 10 décembre 2018 à 08h30 au jeudi 27 décembre 2018 à 19h00, soit 18 jours consécutifs.

Le commissaire enquêteur, désigné par le préfet de l'Hérault pour conduire cette enquête est Monsieur Bruno MEALLONNIER.

Le responsable technique du projet à la société d'aménagement de Montpellier Méditerranée Métropole (SA3M), maître d'ouvrage, auprès duquel des renseignements peuvent être demandés est Mme Khadija OUBBOU, (Tél. : 04 67 63 73 57 - Courriel khadija.ouabbou@serm-montpellier.fr).

Dossier d'enquête :

Pendant toute la durée de l'enquête parcellaire complémentaire, le dossier sera déposé et consultable du lundi 10 décembre 2018 à 8h30 au jeudi 27 décembre 2018 à 19h00 :

- en mairie de Montpellier, siège de l'enquête, à titre indicatif les heures d'ouverture des bureaux sont les suivantes :
- Lundi, mardi, mercredi, vendredi de 8h30 à 17h30.
- Jeudi de 10h00 à 19h00.

Observation et propositions :

Le public pourra déposer ou transmettre ses observations et propositions durant l'enquête du lundi 10 décembre 2018 à 8h30 au jeudi 27 décembre 2018 à 19h00,

- sur le registre d'enquête déposé à la mairie de Montpellier, siège de l'enquête,
- les adresser par écrit au commissaire enquêteur à l'adresse suivante :

Monsieur Bruno MEALLONNIER - Opération nouveau grand cœur
Mairie de Montpellier
Hôtel de ville
1, place Georges Frêche
34267 MONTPELLIER cedex

- les déposer par voie électronique via l'adresse mail : fbgourreau2018@gmail.com

(Les mails arrivés avant le lundi 10 décembre 2018 8h30 et après le jeudi 27 décembre 19h00 ne seront pas pris en compte pour l'enquête publique).

- auprès du commissaire enquêteur qui recevra en personne le public lors de ses permanences à la mairie de Montpellier les :
- Lundi 10 décembre de 8h30 à 12h30.
- Jeudi 27 décembre de 15h00 à 19h00.

Le commissaire enquêteur pourra également recevoir, sur rendez-vous, toute personne qui en fera la requête dûment motivée.

Toute personne en faisant la demande auprès de la Préfecture de l'Hérault (Direction des Relations avec les Collectivités Locales - Bureau de l'Environnement) pourra obtenir à ses frais communication du dossier.

Toute personne pourra prendre connaissance du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur, sur rendez-vous, à la Préfecture de l'Hérault, Direction des Relations avec les Collectivités Locales, Bureau de l'Environnement et en mairie de Montpellier, pendant une durée d'un an à compter de la clôture de l'enquête publique.

Les décisions prises par le Préfet de l'Hérault susceptibles d'intervenir à l'issue de la procédure, sont soit, la cessibilité des immeubles bâtis ou non bâtis nécessaires à la restauration immobilière de l'opération nouveau grand cœur secteur "Faubourg du Courreau" sur la ville de Montpellier, soit un refus.

COACH IMMO BOOSTER

SAS au capital de 500 euros
Siège social : 50, rue de Labournas
34990 JUVIGNAC
RCS MONTPELLIER : 817 708 514

TRANSFERT DE SIÈGE SOCIAL

Suivant délibération de l'AGE en date du 03/12/2018, les associés ont décidé de transférer à compter du 03/12/2018 le siège social au 522, rue du Ploch Villa 3 - 34570 MONTARNAUD et de modifier corrélativement l'article 5 des statuts. Dépôt au RCS de Montpellier.

AVIS DE MODIFICATION

Suivant décisions en date du 05/12/2018, l'Associé unique de la société THEOLIA France, SAS au capital de 2 136 000 euros, dont le siège social est sis 77, rue Samuel Morse - Immeuble Alliance 2 - 34000 MONTPELLIER, 480 039 825 RCS Montpellier, a nommé, en qualité de co-Commissaire aux comptes titulaire la société KPMG S.A., SA au capital social de 5 497 100 euros, dont le siège social est sis 2 avenue Gambetta - Tour Egho - 92066 PARIS LA DÉFENSE cedex - RCS Nanterre 775 726 417, pour une durée de six exercices expirant à l'issue de l'Assemblée générale appelée à statuer en 2024 sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/2023. Dépôt au RCS de Montpellier.



AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE PRÉALABLE À LA DÉCLARATION D'INTÉRÊT GÉNÉRAL AU TITRE DE L'ARTICLE L211-7 DU CODE DE L'ENVIRONNEMENT, CONCERNANT LE PROGRAMME PLURIANNUEL DE RESTAURATION ET D'ENTRETIEN DU FLEUVE HÉRAULT ET DE LA LERGUE AVAL SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VALLÉE DE L'HÉRAULT

RAPPEL

Le projet objet de l'enquête consiste en des travaux de restauration et d'entretien du lit et des berges de l'Hérault et de la Lergue parcourant le territoire de la Communauté de Communes Vallée de l'Hérault.

Sont concernées par ce programme pluriannuel de gestion les communes de : Aniane, Argelliers, Bêlarga, Campagnan, Gignac, Lagamas, Le Pouget, Pouzols, Puéchabon, Saint-André-de-Sangonis, Saint-Guilhem-le-Désert, Saint-Jean-de-Fos, Saint-Pargoire et Tressan.

Ce projet est soumis à une enquête publique préalable à la Déclaration d'Intérêt Général au titre de l'article L 211-7 du code de l'environnement du lundi 10 décembre 2018 à 9h00 au vendredi 11 janvier 2019 à 17h00, soit pendant 33 jours consécutifs.

Le commissaire enquêteur, désigné par le Tribunal Administratif de Montpellier, pour conduire cette enquête publique est Monsieur Jean-François DÉMOULIN, Ingénieur ETP retraité.

La personne responsable auprès de laquelle des renseignements peuvent être demandés est Mme Isabelle MILLOT, Chef du Service Stratégie Eau/Gemapi (Communauté de Communes Vallée de l'Hérault).
Téléphone : 04 67 57 36 26 - E-mail : Isabelle.MILLOT@cc-vallee-herault.fr

Les dossiers d'enquête :

Pendant toute la durée de l'enquête, le dossier d'enquête comprenant notamment l'avis du service Eau Risques Nature de la Direction Départementale des Territoires et de la Mer, seront déposés et consultables :

- en mairie de Gignac, siège de l'enquête, du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 14h00 à 18h00,
- sur le site internet comportant le registre dématérialisé, au lien suivant : <https://www.democratie-active.fr/restauration-entretien-herault-lergue-aval-cc-vallee-herault/>
- sur le site Internet des services de l'État, au lien suivant : <http://www.herault.gouv.fr/Publications/Consultation-du-public/Enquetes-publiques2>
- sur un poste informatique mis à disposition du public en Préfecture de l'Hérault (le point numérique situé dans le hall de la Préfecture est accessible du lundi au vendredi de 8h30 à 16h30).

Les observations et propositions du public :

Le public pourra déposer ou transmettre ses observations et propositions durant toute la durée de l'enquête, soit du lundi 10 décembre 2018 à 9h00 au vendredi 11 janvier 2019 à 17h00 :

- sur les registres d'enquête déposés en mairie de Gignac, siège de l'enquête publique, suivant les horaires d'ouverture précités,
- par voie postale au commissaire enquêteur qui les annexera dans les meilleurs délais au registre déposé au siège de l'enquête publique après les avoir visées, à l'adresse suivante :

Monsieur Jean-François DÉMOULIN, commissaire enquêteur
"Programme pluriannuel de restauration et d'entretien du fleuve Hérault"
Mairie de Gignac
Place Auguste Ducornot
34150 GIGNAC

- par voie électronique sur le site internet comportant le registre dématérialisé : <https://www.democratie-active.fr/restauration-entretien-herault-lergue-aval-cc-vallee-herault/>
- auprès du commissaire enquêteur qui recevra, en personne, les observations et propositions du public lors de ses permanences en mairie de Gignac les :
- lundi 10 décembre 2018 de 14h00 à 17h00,
- mercredi 19 décembre 2018 de 9h00 à 12h00,
- vendredi 11 janvier 2019 de 14h00 à 17h00.
- sur rendez-vous auprès du commissaire enquêteur pour toute personne qui en fera la demande dûment motivée.

Toute personne en faisant la demande auprès de la Préfecture de l'Hérault (Direction des Relations avec les Collectivités Locales - Bureau de l'Environnement) pourra obtenir à ses frais communication du dossier.

Le rapport et les conclusions motivées du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public pendant une durée d'un an à compter de la clôture de l'enquête publique à la Préfecture de l'Hérault (Direction des Relations avec les Collectivités Locales - Bureau de l'Environnement), en mairie de Gignac et au siège de la Communauté de Communes Vallée de l'Hérault.

Ils seront également publiés sur le site internet des services de l'État dans l'Hérault (www.herault.gouv.fr), pour une durée d'un an à compter de la clôture de l'enquête et sur le site internet comportant le registre dématérialisé (<https://www.democratie-active.fr/restauration-entretien-herault-lergue-aval-cc-vallee-herault/>).

À l'issue de la procédure, le Préfet pourra prononcer l'Intérêt Général du projet.

ORHAND PAUL

SAS au capital de 1 000 euros
Siège social : 17, traverse des Hirondelles
La Cougourlude - 34970 LATTES
RCS MONTPELLIER : 539 934 778

Aux termes du procès-verbal de l'AGE du 30/09/2018, il résulte que : Les actionnaires ont décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du 30/09/2018 et sa mise en liquidation. L'Assemblée générale susvisée a nommé comme liquidateur M. Paul ORHAND, 17 traverse des Hirondelles, La Cougourlude, 34970 LATTES, avec les pouvoirs les plus étendus pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci. Le siège de la liquidation est fixé au 17 traverse des Hirondelles, La Cougourlude 34970 LATTES, adresse à laquelle toute correspondance devra être envoyée, et, actes et documents relatifs à la liquidation devront être notifiés. Dépôt au RCS de Montpellier.



AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE PRÉALABLE À LA DÉCLARATION D'INTÉRÊT GÉNÉRAL AU TITRE DE L'ARTICLE L211-7 DU CODE DE L'ENVIRONNEMENT, CONCERNANT LE PROGRAMME PLURIANNUEL DE RESTAURATION ET D'ENTRETIEN DU FLEUVE HÉRAULT SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES GRAND PIC SAINT LOUP

RAPPEL

Le projet objet de l'enquête consiste en des travaux de restauration et d'entretien du fleuve Hérault sur le territoire de la Communauté de Communes du Grand Pic Saint Loup. Seules les communes de Causse-de-la-selle et Saint-Martin-de-Londres, traversées ponctuellement par l'Hérault, sont concernées par ce programme pluriannuel de gestion.

Ce projet est soumis à une enquête publique préalable à la Déclaration d'Intérêt Général au titre de l'article L 211-7 du code de l'environnement du lundi 10 décembre 2018 à 9h00 au vendredi 11 janvier 2019 à 17h00, soit pendant 33 jours consécutifs.

Le commissaire enquêteur, désigné par le Tribunal Administratif de Montpellier, pour conduire cette enquête publique est Monsieur Jean-Pierre CHALON, ingénieur général des ponts, des eaux et forêts, honoraire.

La personne responsable auprès de laquelle des renseignements peuvent être demandés est Mme Axelle Maitrehenry, Technicienne au service Eau/Gemapi (Communauté de Communes du Grand Pic Saint Loup).
Téléphone : 04 99 61 46 04 - E-mail : a.maitrehenry@cogpsl.fr

Le dossier d'enquête :

Pendant toute la durée de l'enquête, le dossier d'enquête comprenant notamment l'avis du service Eau Risques Nature de la Direction Départementale des Territoires et de la Mer, seront déposés et consultables :

- en mairie de Saint-Martin-de-Londres, siège de l'enquête (à titre indicatif, bureaux ouverts du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et les après-midi les lundi et mercredi de 14h00 à 17h45 et le vendredi de 16h00 à 17h45),
- sur le site internet comportant le registre dématérialisé, au lien suivant : <http://www.democratie-active.fr/restauration-entretien-herault-cc-grand-pic-st-loup/>
- sur le site Internet des services de l'État, au lien suivant : <http://www.herault.gouv.fr/Publications/Consultation-du-public/Enquetes-publiques2>
- sur un poste informatique mis à disposition du public en Préfecture de l'Hérault (le point numérique situé dans le hall de la Préfecture est accessible du lundi au vendredi de 8h30 à 16h30).

Les observations et propositions du public :

Le public pourra déposer ou transmettre ses observations et propositions durant toute la durée de l'enquête, du lundi 10 décembre 2018 à 9h00 au vendredi 11 janvier 2019 à 17h00 :

- sur les registres d'enquête déposés en mairie de Saint-Martin-de-Londres, siège de l'enquête publique, suivant les horaires d'ouverture précités,
- par voie postale au commissaire enquêteur qui les annexera dans les meilleurs délais au registre déposé au siège de l'enquête publique après les avoir visées, à l'adresse suivante :

M. Jean-Pierre CHALON, commissaire enquêteur
"Programme pluriannuel de restauration et d'entretien du fleuve Hérault"
Mairie de Saint-Martin-de-Londres
9, place de la Mairie
34460 SAINT-MARTIN-DE-LONDRES

- par voie électronique sur le site internet comportant le registre dématérialisé : <http://www.democratie-active.fr/restauration-entretien-herault-cc-grand-pic-st-loup/>
- auprès du commissaire enquêteur qui recevra, en personne, les observations et propositions du public lors de ses permanences en mairie de Saint-Martin-de-Londres les :
• lundi 10 décembre 2018 de 9h00 à 12h00,
• mercredi 19 décembre 2018 de 14h00 à 17h00,
• vendredi 11 janvier 2019 de 14h00 à 17h00.
- sur rendez-vous auprès du commissaire enquêteur pour toute personne qui en fera la demande dûment motivée.

Le rapport et les conclusions motivées du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public pendant une durée d'un an à compter de la clôture de l'enquête publique à la Préfecture de l'Hérault (Direction des Relations avec les Collectivités Locales - Bureau de l'Environnement), en mairie de Saint-Martin-de-Londres et au siège de la Communauté de Communes du Grand Pic Saint Loup.

Ils seront également publiés sur le site internet des services de l'État dans l'Hérault (www.herault.gouv.fr), pour une durée d'un an à compter de la clôture de l'enquête.

À l'issue de la procédure, le Préfet pourra prononcer l'Intérêt Général du projet.

ORHAND PAUL

SAS au capital de 1 000 euros
Siège social : 17, traverse des Hirondelles
La Cougourlude - 34970 LATTES
RCS MONTPELLIER : 539 934 778

Aux termes du procès-verbal de l'AGE du 30/09/2018, il résulte que : Les actionnaires, après avoir entendu le rapport du liquidateur M. Paul ORHAND 17 traverse des Hirondelles, La Cougourlude, 34970 LATTES, ont approuvé les comptes de liquidation, donné quitus au liquidateur et déchargé de son mandat, prononcé la clôture des opérations de liquidation à compter du 30/09/2018. Dépôt au RCS de Montpellier.

SCI LE SCOCHIKUBAI au capital de 1 000 euros. Siège social : 160 av. Jacques Cartier 34000 MONTPELLIER - RCS MONTPELLIER : 498 921 618. Lors de l'AGO du 15/10/2018, les associés les associés après avoir entendu le rapport du liquidateur Mme LE THUY PHONG demeurant 160 av. Jacques Cartier 34000 MONTPELLIER, ont approuvé les comptes de liquidation, ont donné quitus au liquidateur, l'ont déchargé de son mandat, puis ont prononcé la clôture de liquidation à compter du 15/10/2018. Dépôt au R.C.S de Montpellier.